

## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B3.13 et B3.4

**N° de demande :** 2006-1843  
**Catégorie :** Catégorie B, sous-catégories B.3.13 (Mises en garde nouvelles ou modifiées sur l'étiquette du produit) et B3.4 (Nouvelle méthode d'application ou modification de la méthode d'application sur l'étiquette du produit)  
**Produit :** Herbicide Assure II  
**N° d'homologation :** 25462  
**Matière(s) active(s) :** Quizalofop-p-éthyle  
**N° de document de l'ARLA :** 1497524

### Contexte

L'herbicide Assure II (Assure II Herbicide) est homologué depuis le 22 avril 1998 en tant qu'herbicide de postlevée sélectif. Pour obtenir des détails relatifs aux utilisations, aux mises en garde et aux restrictions, consulter l'étiquette du produit.

### But de la demande

La présente demande vise l'ajout d'une méthode d'application aérienne sur l'étiquette de l'herbicide Assure II. Cet herbicide est destiné à être utilisé sur une gamme de cultures pour lutter contre les graminées annuelles et vivaces.

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise en l'absence de modification à la chimie du produit.

### Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'est requise en l'absence de modification à la formulation du produit.

Les marges d'exposition (ME) avoisinent les valeurs cibles pour les préposés au mélange et au chargement munis de gants et d'une combinaison de protection par-dessus une seule couche de vêtements. Compte tenu de l'hypothèse conservatrice en ce qui concerne le risque d'exposition par voie cutanée (produit entièrement absorbé par la peau), les marges de sécurité sont jugées acceptables. Les ME pour les préposés à l'application aérienne de l'herbicide Assure II sont également considérées comme acceptables, puisqu'elles sont au-dessus de la ME cible de 100.

L'exposition post-application ne devrait pas augmenter par rapport à celle associée au profil d'emploi actuellement homologué.

La demande d'ajout de la méthode d'application aérienne sur l'étiquette de l'herbicide Assure II ne devrait pas non plus se traduire par une augmentation de la quantité de résidus dans les produits traités à la dose d'application proposée. Par conséquent, on ne prévoit aucune augmentation de l'exposition au quizalofop p-éthyle par le régime alimentaire.

### **Évaluation environnementale**

La dose et le calendrier d'application pour l'utilisation par application aérienne de l'herbicide Assure II sont les mêmes que ceux actuellement précisés sur l'étiquette pour les applications au sol; aussi l'application aérienne de ce produit ne devrait-elle présenter aucun risque environnemental additionnel. Des zones tampons adéquates ont été incluses sur l'étiquette pour assurer la protection des habitats terrestres et aquatiques.

### **Évaluation de la valeur**

Pour soutenir l'allégation d'efficacité de l'application aérienne de l'herbicide Assure II employé seul, le titulaire a soumis une demande d'exemption indiquant que l'application aérienne visait les mêmes cultures, mauvaises herbes, stades de croissance et doses d'application que pour l'application au sol. Étant donné que le titulaire justifie et reconnaît que l'expérience montre que le volume d'eau a peu d'incidence sur l'efficacité de l'herbicide ou sur la tolérance des cultures, l'allégation proposée relative à l'efficacité de l'application aérienne de l'herbicide Assure II employé seul est approuvée sur le plan de la valeur.

### **Conclusion**

L'ARLA a terminé l'évaluation des renseignements dont elle disposait sur l'herbicide Assure II et a jugé ceux-ci suffisants pour appuyer la modification de l'étiquette du produit afin qu'elle intègre l'ajout d'une méthode d'application aérienne.

### **Références**

#### **Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire**

1172770	2006, Value and Efficacy Studies Waiver Request, N/A, MRID: n/a, DACO: 10.1,10.2.3.3(B)
1322640	1994, Influence of quizalofop-p-ethyl on seed germination, seedling emergence, and vegetative vigour of several terrestrial plants, AMR 2744-93, MRID: 431253-01, DACO: 9.8.4
1322641	1996, Influence of quizalofop-p-ethyl on seed germination, seedling emergence, and vegetative vigour of several terrestrial plants, AMR 2744-93 Supplement 1, MRID: 431253-01, DACO: 9.8.4
1322645	1997, Quizalofop-p-ethyl: Determination of 72-hour EC50 to <i>Slenastrum capricornutum</i> , NAS/218, DACO: 9.8.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.